

**ARRETE TEMPORAIRE N° 2022-91**  
**PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION**

PUBLIÉ LE  
20 SEP. 2022  
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la réalisation d'une voie verte entre la rue du Nord, la rue des primevères et le complexe sportif Jean Claude Klein,

CONSIDERANT que dans le cadre **des travaux de réalisation d'une voie verte**, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

**Arrête**

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Du 21 septembre au 31 octobre 2022,**

**Chemin rural reliant l'intersection entre la rue du Nord et la rue des Vergers à la rue des Primevères, ainsi que le tronçon reliant la rue des Primevères au complexe sportif.**

*Réglementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules*

*Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit*

**Article 2:** Le stationnement est interdit et qualifié gênant.

**Article 3:** La circulation des véhicules est interdite à tout véhicule, hors accès à la gendarmerie et à la caserne du service d'incendie et de secours.

**Article 4:** La circulation piétonne est déviée sur le trottoir d'en face.

**Article 6:** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise GCM.

**Article 7:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8:** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Mme. Marie ANTOINET, Eurométropole de Strasbourg,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 20 septembre 2022

La Maire  
Michèle KANNENGIESER

